

La validation de l'expérience : un nouveau parcours de certification pour le Luxembourg¹

Le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE), introduit par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, permet à toute personne de faire reconnaître l'expérience qu'elle a acquise afin d'obtenir la totalité ou partie d'un diplôme.

La VAE est un acte officiel qui s'applique aux certificats et aux diplômes de l'enseignement secondaire technique et aux brevets de maîtrise et qui introduit une nouvelle méthode d'évaluation dont la finalité est comparable aux méthodes de contrôle de connaissances classiques : la VAE permet de certifier les compétences acquises par l'expérience professionnelle et extra-professionnelle.

Au-delà des trois années (5.000 heures) d'expérience pouvant résulter d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, le postulant à la VAE doit surmonter 3 étapes démontrant qu'il possède les compétences justifiant l'attribution du diplôme :

1. Introduire le dossier de recevabilité de la demande² : ce dossier permet d'analyser la relation entre le parcours professionnel/extra-professionnel et le diplôme visé et ce sur base d'une description des différentes activités exercées et d'une documentation de pièces officielles (contrats de travail, fiches de salaire, cartes de membre...) à l'appui.
2. Introduire la demande/dossier de validation sur le fond² : dans ce dossier est repris l'inventaire des acquis du postulant. Une description minutieuse des connaissances, aptitudes et compétences permet de juger et de comparer les acquis par rapport aux requis du diplôme pour lequel la demande est effectuée. La lecture et l'analyse de ce dossier apportent les premiers éléments de jugement aux évaluateurs qui ont à prononcer une décision au regard de la demande initiale.
3. Se présenter devant la commission de validation³ : un entretien d'évaluation fait partie intégrante du processus VAE. Ce face à face entre évalué et évaluateurs est un élément capital qui complète les données et les informations des dossiers de recevabilité et de validation. Il permet de vérifier le niveau de maîtrise des compétences requises pour l'exercice des activités du diplôme visé et aide les membres de la commission à porter un jugement en toute connaissance de cause, jugement pouvant aboutir à la délivrance totale ou partielle du diplôme. Dans le cas d'une validation partielle, le candidat dispose d'une durée de 3 années pour acquérir les compétences manquantes. Telle appropriation peut se faire par la voie classique de formation, c.-à-d. en assistant à des cours de formation et en passant les examens y relatifs.

La VAE est un processus ardu au cours duquel une disponibilité et un travail personnel sont requis. Une aide méthodologique, un accompagnement VAE⁴, est proposée aux candidats afin de les aider à mener des réflexions rigoureuses sur leurs activités professionnelles et extra-professionnelles pour en dégager les plus pertinentes et construire sur cette base le dossier de validation.

L'accompagnement VAE est une prestation facultative situé en amont de la démarche VAE. Faire comprendre au candidat la logique VAE – le déclaratif, l'aider à construire ses dossiers et le préparer au passage devant la commission de validation résumant les activités essentielles dudit accompagnement.

1 cf. Newsletter GOFormation N°2 d'octobre 2012

2 Les dossiers peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle : www.men.lu

3 La commission de validation est composée de représentants patronaux, salariaux et du milieu scolaire.

4 La Chambre des salariés propose un accompagnement VAE.

Quelques termes...

Que sont les ECVET ?

Les ECVET sont le système de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels.

ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training) est un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et, le cas échéant, la capitalisation des acquis d'apprentissage individuels en vue de l'obtention d'une certification. Les outils et les méthodes prévus dans ECVET comprennent la description des certifications en termes d'unités d'acquis d'apprentissage avec points associés, un processus de transfert et de capitalisation et des documents complémentaires, tels que des contrats pédagogiques, des relevés des registres et des manuels à l'intention des utilisateurs d'ECVET.

Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009

L'ECVET est aussi un instrument pour la mobilité et la reconnaissance : le but d'ECVET est de permettre la reconnaissance des acquis d'apprentissage individuels obtenus au cours de périodes de mobilité. À cette fin, ECVET introduit un langage commun et tente de stimuler les échanges et la confiance mutuelle entre les organismes de formation à travers l'Europe. ECVET a pour objectif de faciliter la reconnaissance des acquis d'apprentissage en évitant d'allonger la durée des parcours de formation des apprenants.

ECVET favorise l'apprentissage tout au long de la vie : le système encourage la flexibilité des programmes et des parcours aboutissant à des qualifications/certifications. Il facilite la reconnaissance des acquis d'apprentissage que des jeunes et/ou des adultes ont obtenus dans différents contextes en terme de pays, d'institutions ou de systèmes de formation et lors d'apprentissages formels, non formels ou informels.

En bref, ECVET vise à faciliter la validation, la reconnaissance et l'accumulation des connaissances et des compétences professionnelles acquises lors d'une formation dans un autre pays et dans des situations d'apprentissage différentes. Le but ultime d'ECVET est de veiller à ce que les expériences acquises contribuent à obtenir une qualification/certification professionnelle.

avec l'Institut Européen de Sophrologie du Travail (IEST)

Techniques de Relaxation et Sophrologie

CLIQUEZ ICI POUR PLUS D'INFORMATIONS



Cisco Networking Academy

**Les réseaux informatiques :
configuration, installation, maintenance**

CLIQUEZ ICI POUR PLUS D'INFORMATIONS

FORMATIONS LONGUES

- **Master Administration des Entreprises** *5 février 2013*
 partenaire : Institut Supérieur d'Administration et de Management (ISAM-IAE) Nancy de l'Université de Lorraine
- **Certificat en Contrôle interne** *20 février 2013*
 partenaire : ICHEC-Entreprises
- **Certificat en Techniques de Relaxation et Sophrologie** *21 février 2013, délai d'inscription 4 février 2013*
 partenaire : Institut Européen de Sophrologie du Travail (IEST)
- **Master Gestion des Ressources humaines et Relations du travail** *22 février 2013*
 partenaire : CIFFOP de l'Université Panthéon-Assas, Paris II
- **Formation en droit appliqué pour les salariés des services juridiques** *février 2013*
 partenaire : Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL)
- **CISCO-Vo-IP « Voice over IP »** *mars 2013*
- **CISCO « CCNA Exploration 4.0 »** *mars 2013*
- **Licence Sciences humaines et sociales (SHS) parcours Psychologie du travail et clinique du travail** *mars 2013*
 partenaire : Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- **BEST - Bien-être et santé au travail** *15 mars 2013*
 partenaire : Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Ministère de la Santé, division de la Santé au travail et de l'AEPS
- **NEW! IN ENGLISH!**
Master Financial Analysis and Strategy *spring 2013*
 partenaire : IGR-IAE, Université de Rennes 1

ATTENTION!

DÉBUT DES COURS
DU SOIR PRINTEMPS
EN FÉVRIER 2013

SÉMINAIRES

Économie, Finances et Comptabilité

S1054	Les conventions préventives de la double imposition	6 février 2013
S1109	Structuration de patrimoines et d'entreprises : risques techniques/d'incrimination	19 février 2013
S1064	Introduction à la fiscalité internationale et à la structuration de patrimoines et d'entreprises	26 février et 5 mars 2013
S1168	Project finance - fundamental modeling techniques	4th and 5th March 2013
S1101	Régimes matrimoniaux, donations et successions	12 et 19 mars 2013
S1158	Analyse financière, une vision synthétique à partir de cas pratiques	13 et 20 mars 2013

Développement personnel et professionnel

S2032	Rhetorik - sprechen, votragen, überzeugen (Grundkurs)	4. und 5. März 2013
S2195	Enhance your speaking skills	13th March 2013

Bien-être et Santé au travail

S3029	Prévenir l'épuisement professionnel	25 et 26 février 2013
-------	-------------------------------------	-----------------------

Gestion des ressources humaines et Formation

S4137	Gestion d'une équipe	7 et 8 février 2013
S4113	Le « oser-dire » et le « mieux-dire » au travail	13 et 14 mars 2013

POUR LA LISTE
COMPLÈTE DES
SÉMINAIRES
[CLIQUEZ ICI](#)